

DEPARTEMENT DE L'AUBE

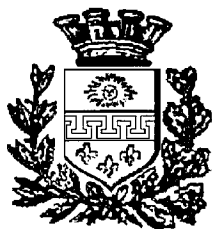
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



27 mai 2026
2026-107

Date de la convocation

21.05.2026

Date de publication

21.05.2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 27

Certifié exécutoire

Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente excusée : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

VENTE DE LA PROPRIÉTÉ
SISE 19 GRANDE RUE SAINT-LAURENT
À MADAME JULIETTE SCART

La commission est appelée à examiner le projet de cession d'un bien immobilier appartenant à la commune de Nogent-sur-Seine au profit de Madame Juliette SCART.

Le bien concerné correspond à une maison située 19 Grande Rue Saint-Laurent, cadastrée section AM n°258.

Ce bien fait partie des biens donnés à la commune par Monsieur MACCAGNO.

Le bien donné était grevé d'une clause d'inaliénabilité, interdisant sa revente sans accord préalable du donateur. Cette clause a été levée par Monsieur MACCAGNO, donateur du bien à la commune, permettant ainsi d'envisager la cession au profit de Madame Juliette SCART.

Cette levée permet à la commune d'envisager juridiquement la vente du bien concerné.

Dans le cadre de cette cession, la commune a sollicité l'avis du Domaine afin de disposer d'une évaluation domaniale actualisée.

Par courrier, la Direction départementale des Finances publiques de la Marne a confirmé la prorogation de l'avis domanial rendu en septembre 2023.

Cet avis portait sur une valeur estimée à 420 000 €.

Le service du Domaine précise que, compte tenu de la stabilité du marché local, la validité de cette évaluation est prolongée de 12 mois, soit jusqu'au 1er septembre 2026.

La vente devra intervenir dans le respect de cette évaluation.

La cession à Madame Juliette SCART devra faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal autorisant la vente, fixant le prix et habilitant Madame le Maire à signer l'acte notarié.

L'acte de vente devra rappeler la levée de la clause initiale par Monsieur MACCAGNO afin de sécuriser juridiquement la mutation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des Personnes Publiques ;

Vu les échanges entre la commune de Nogent-sur-Seine, Madame Juliette SCART et Monsieur Jean MACCAGNO ;

Vu l'avis émis par France Domaines pour le bien situé au n°19 Grande rue Saint-Laurent ;

Considérant que dans le cadre d'une négociation amiable la Commune a fait une proposition de vente de ce bien à Madame Juliette SCART pour un montant de 420 000 euros (QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS) net vendeur pour l'immeuble situé au n°19 Grande rue Saint-Laurent, cadastré AM n° 258 d'une superficie de 651 m² ;

Considérant l'offre de Madame Juliette SCART, reçu en courrier, par mail du mois de mai 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 12 mai 2026 ;

Madame Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON quitte momentanément la séance et ne prend pas part.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de la vente du bien cité et détaillé précédemment, pour un montant de 420 000 euros (QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS) net vendeur.
- désigne la SCP VAN GOETSENHOVEN-DEMONGEOT pour procéder à la rédaction de l'acte et prend acte que les frais d'actes notariés seront à la charge de Madame Juliette SCART ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer les actes notariés et tout document relatif à cette affaire.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ.

Membres s'étant abstenus : Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 23 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,


Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,


Marie-Claude GUELIN